

MAIRIE DE SAINT-JEAN-DES-VIGNES
PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 5 JUILLET 2024

Etaient présents :

Philippe BOUTEILLE

Alexandra CHEVALIER

Eric DUTRIEVOZ

Pierre LUCIANI

Edward MORGAN

Mélanie PEREZ

Camille ROBESSON

Membres en exercice : 10

Membres présents : 7

Membres excusés : Denis BARROT – Guy FRACHE – Eric MARCEL

Convocation : du 1^{er} juillet 2024

Secrétaire de séance : Camille ROBESSON

Le conseil municipal s'est réuni en séance publique le vendredi 5 juillet 2024 à 18h30 en mairie sous la présidence du Maire Monsieur Philippe Bouteille.

Après lecture et approbation du compte rendu de la séance précédente, les points inscrits à l'ordre du jour sont successivement examinés.

ENFANCE/JEUNESSE/AFFAIRES SCOLAIRES

1/ La Convention Territoriale Globale (CTG)

La convention territoriale globale est une convention de partenariat signée entre la CAF et les collectivités en charge des enjeux de famille et d'enfance/jeunesse qui a pour objectif de fixer des priorités d'actions quant à ces enjeux sur une période donnée. La précédente convention du territoire des Pierres Dorées concernait la période 2019-2023 ; cette dernière a fait l'objet d'un bilan fin 2023 réalisé avec les élus concernés de la Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées (CCBPD). A partir de ce bilan, une nouvelle convention a été rédigée et doit être signée par l'ensemble des partenaires pour 2024-2029.

La nouvelle convention prévoit 3 axes et 11 objectifs prioritaires, à savoir :

Axe 1 - Favoriser l'accès à tous les habitants à des services de qualité

Objectif 1 - Rester à l'écoute des besoins du territoire pour adapter l'offre d'accueil petite enfance et enfance

Objectif 2 - Soutenir et accompagner la fonction parentale

Objectif 3 - Favoriser l'inclusion des enfants porteur d'un handicap

Objectif 4 - Respecter l'environnement

Objectif 5 - Enrichir et accompagner la montée en compétences de nos équipes professionnelles

Objectif 6 - Optimiser et améliorer la communication et l'interconnaissance des dispositifs.

Axe 2 - Structurer le réseau des acteurs pédagogiques au travers du PEDT intercommunal et l'implication des jeunes de notre territoire

Objectif 7 : Développer une dynamique collective et optimiser l'information, la communication et le recrutement

Objectif 8 : Renforcer la mise en réseau et la promotion des " promeneurs du net " en articulation avec les politiques jeunesse et éducatives locales

Objectif 9 : Favoriser les actions autour du mieux vivre ensemble et des valeurs citoyennes

Axe 3 - Lutter contre l'isolement, contribuer au bien vivre ensemble et optimiser les ressources sociales du territoire

Objectif 10 : Contribuer à la réflexion et aux actions incitatives favorisant les mobilités douces

Objectif 11 : Lutter contre l'isolement social des parents, jeunes et seniors

La commune de Saint-Jean-des-Vignes œuvre à l'action de cette CTG à travers son action directe (communications municipales, actions du Conseil Municipal des Enfants, lien avec l'école, etc.) également à travers les actions de la CCBPD dans laquelle elle est engagée.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE les orientations et objectifs de la nouvelle CTG 2024-2029 et AUTORISE Monsieur le Maire à signer son renouvellement.

2/ Evitement scolaire

La loi du 24 août 2021 confortant les principes de la République a instauré l'instance départementale chargée de la prévention de l'évitement scolaire qui vise à assurer le suivi du respect de l'obligation d'instruction pour tous les enfants âgés de 3 à 16 ans. Cette instance mise en place en janvier 2023 rappelle le rôle essentiel des communes dans la détection des cas d'évitement scolaire.

Pour mettre en œuvre ce suivi, il est désormais demandé aux Communes :

- de conventionner avec la CAF pour obtenir la liste intégrale des enfants âgés de 3 à 16 ans et pouvoir ainsi vérifier leur scolarité et effectuer des signalements auprès de l'Education nationale le cas échéant ;
- de transmettre les coordonnées d'un référent technique qui sera en charge de l'évitement scolaire au sein de notre commune.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal AUTORISE Monsieur le Maire à signer « la convention de mise à disposition de données relatives au suivi de l'obligation scolaire » et DESIGNER Pierre LUCIANI comme référent technique sur la question de l'évitement scolaire.

3/ Prévision des effectifs scolaires pour la rentrée 2024-2025

59 élèves attendus pour l'année prochaine à l'école communale. Pas d'élèves en très petite section attendu pour 2024-2025 à ce jour.

TPS	PS	MS	GS	CP	CE1	CE2	CM1	CM2	TOTAL
0	12	8	7	6	8	7	3	8	59

4/ Commission « affaires scolaires »

En 2020, lors de la mise en place du conseil municipal, deux élus se sont positionnés pour siéger sur la commission « affaires scolaires », à savoir : Pierre LUCIANI en tant que Vice-Président et Eric DUTRIEVOZ, en tant que membre.

Avec son accord, il est proposé au Conseil Municipal d'officialiser la participation active de Mélanie PEREZ à cette commission.

→ Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal VALIDE la nouvelle composition de la commission « affaires scolaires » avec Pierre LUCIANI en Vice-président, Eric DUTRIEVOZ et Mélanie PEREZ en membres.

URBANISME

1/ Zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER)

A l'occasion de la séance du 26 avril dernier, le conseil municipal a délibéré pour proposer une cartographie des zones d'accélération des énergies renouvelables (ZAER) comme exigé par la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production des énergies renouvelables. La commune de Saint-Jean-des-Vignes a choisi

de définir des ZAER pour les énergies photovoltaïques (thermique ou solaire) et géothermiques, et de couvrir l'ensemble des parcelles situées en zone urbaine ainsi que celles, hors zone urbaine, situées en proximité d'habitations. Une consultation publique a eu lieu du 17 au 30 juin 2024. Cette dernière a donné lieu à un retour d'habitant. Le conseil municipal doit désormais entériner une cartographie des ZAER à transmettre à la Préfecture et aux partenaires impliqués (Scot et CCBPD).

→ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, ADOPTE la cartographie des ZAER telle que présentée à la consultation publique ; intégrant donc les énergies photovoltaïques et géothermiques sur l'ensemble de la zone urbaine ainsi que le pourtour des habitations situées en zone agricole.**

2/ Cession d'une parcelle de 54m²

La cession d'une parcelle de 54m² au bénéfice de Monsieur RIONDELET a été actée en conseil municipal du 25/09/2020. Elle a de nouveau été évoquée en conseil municipal du 9/02/2024. Il est nécessaire de la passer à nouveau en conseil municipal afin de rédiger une délibération précise sur cette cession et confirmer la cession gratuite. A savoir que cette parcelle fait actuellement partie du domaine public et que le projet est de la rattacher à la parcelle AE 97.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE la cession gratuite de la parcelle de 54m² à rattacher à la parcelle AE97 appartenant à M. RIONDELET.**

MUSEE FOSSILEA

1/ Approbation des statuts constitutifs du futur établissement public de coopération culturelle (EPCC) pour le musée Fossilea

Il est proposé la création d'un établissement public de coopération culturelle (EPCC) entre la CCBPD et la commune de Saint-Jean-des-Vignes, de nature industrielle et commerciale. L'EPCC sera chargé de la mission d'intérêt général de gestion du musée. Il concourra à conserver, entretenir et enrichir la collection de géologie et de paléontologie et exercera une mission de valorisation et de présentation de cette collection au public.

Le conseil d'administration de l'EPCC sera composé de 16 représentants dont 1 pour la commune de Saint-Jean-des-Vignes. Ce représentant a déjà été nommé par le conseil municipal : il s'agit d'Alexandra CHEVALIER, qui sera officiellement désignée dès la création de l'EPCC.

La direction de l'établissement sera assurée par un directeur. La contribution financière de Saint-Jean-des-Vignes sera de 1000€, celle de la CCBPD sera évaluée chaque année pour équilibrer le budget de l'EPCC.

→ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE les statuts constitutifs du futur établissement public de coopération culturelle (EPCC) Fossilea.**

→ **Compte tenu de la vacance de représentant sur la délégation « association Pierres Folles » depuis la démission de Charline FLEURY, après en avoir délibéré, le conseil municipal NOMME Pierre LUCIANI en tant que délégué de l'association Pierres Folles pour la Commune de Saint-Jean-des-Vignes.**

2/ Recrutement du directeur du futur EPCC du musée Fossilea

Pour garantir le bon fonctionnement de l'EPCC à créer et être mesure de l'administrer dans les tous premiers jours suivants la séance d'installation du conseil d'administration de l'établissement, il est proposé au Conseil municipal d'autoriser par anticipation le lancement de la procédure de recrutement du futur directeur ou de la future directrice de l'EPCC.

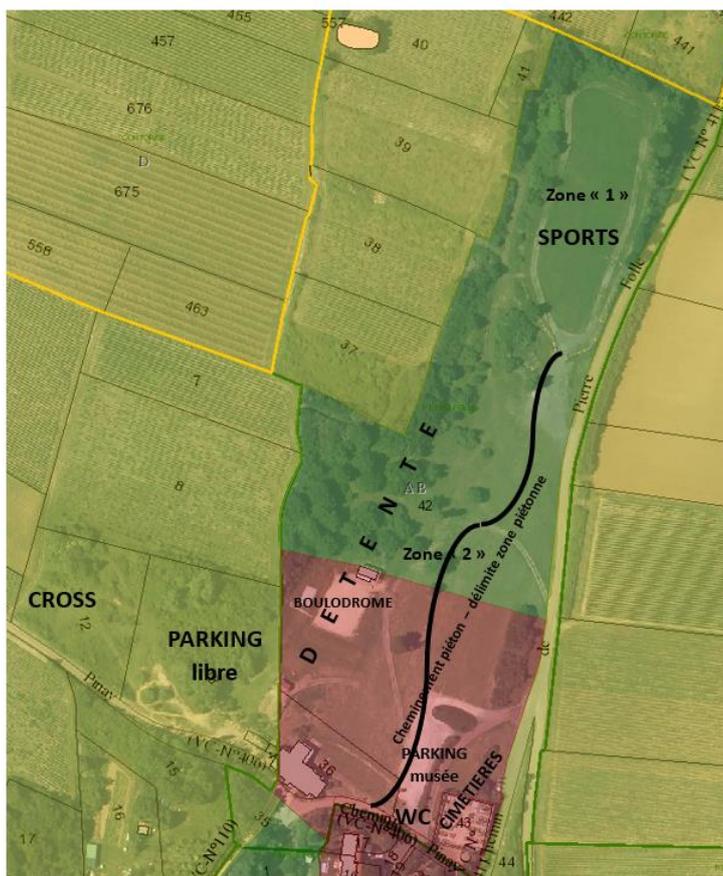
→ **Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, APPROUVE le lancement anticipé de la procédure de recrutement d'un directeur ou d'une directrice pour l'EPCC du musée Fossilea.**

3/ Retours de la commission « aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes » sur le parc du Grand Vière

Monsieur le Premier adjoint fait un retour de la commission « aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes » organisée lundi 1^{er} juillet au sujet du projet de parc du Grand Vière. A savoir que les membres de la commission se sont rendus sur site et ont pu apprécier les espaces et mieux se rendre compte in situ du potentiel du Grand Vière.

In situ, est apparu l'intérêt de diviser le terrain dans le sens de la largeur, avec côté Est une zone « libre »/non aménagée pouvant être amenée à stationner des véhicules lors d'évènements d'envergure ET côté Ouest une zone piétonne, aménagée, constitutive du parc du Grand Vière. Ces deux zones seraient délimitées par un cheminement piéton dont une partie est déjà créée (chemin d'accès des véhicules de travaux) et l'autre pourrait être créée en prolongement.

Sur la partie Ouest, la commission envisage l'aménagement d'un terrain de cross pour les deux roues, d'un parking, du terrain de pétanque, d'une zone détente aménagée par des tables/bancs et quelques aménagements de loisirs, d'une zone sport avec cages de foot/rugby. Des toilettes publiques pourraient être installées aux abords des cimetières.



Des toilettes publiques pourraient être installées aux abords des cimetières.

La question du cout de l'entretien de ces espaces interpelle la commission et le conseil municipal qui envisagent de penser un portage financier pérenne sur ce sujet. Des membres du conseil municipal rappellent l'importance de penser un chemin d'accès direct entre le parking et le terrain de pétanque et proposent l'aménagement du cheminement piéton en gore. Dans l'immédiat, le Premier adjoint explique qu'il envisage de faire faire des devis sur le défrichage et les aménagements de loisirs. Une réunion avec le Communauté de Communes Beaujolais Pierres Dorées est également prévue pour le mois d'octobre. En septembre, la commission « aménagements touristiques et du cadre de vie de Saint-Jean-des-Vignes » se réunira à nouveau.

INFORMATIONS PARTENAIRES

1/ Sapeurs-Pompiers de la Métropole de Lyon et du Rhône (SDMIS)

Monsieur le Maire a rencontré le capitaine de la caserne de Chazay qui lui a présenté le bilan de l'activité 2023. L'activité 2023 est conforme aux années précédentes avec 23 opérations de secours enregistrées dont 21 secours et soins d'urgence aux personnes, 1 incendie et 1 accident de la circulation. Des formations sont proposées par le SDMIS aux élus. A savoir également que les nids de frelons ne sont désormais traités par les pompiers qu'en cas d'urgence avérée.

2/ Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA)

Le Syndicat Intercommunal des Eaux du Val d'Azergues (SIEVA) a présenté son rapport annuel 2023 sur le prix et la qualité du service public de l'eau en comité syndical le 14 juin dernier. Il est à retenir :

- Pour les chiffres clefs : 20 925 abonnés en 2023 pour 2.35 millions de m3 soit une consommation moyenne par adonné domestique de 113m3/an (à 2.85€ TTC du m3),

- La bonne qualité de l'eau distribuée : aucun dépassement des limites de qualité réglementaires sur l'eau distribuée,
- La diminution des volumes vendus en 2023 et la diminution, également, des pertes en 2023,
- Le très bon taux de renouvellement des canalisations,
- L'augmentation des ventes d'eau par le SMEP Saône-Turdine (pour 1.76 millions d'euros),
- Le niveau d'endettement en baisse du SIEVA.

ORGANISATION JUILLET/AOUT ET FICHES PROCESS D'URGENCE ADMINISTRATIVE

L'accueil de la mairie sera fermé du 29 juillet au 24 aout, avec deux permanences ouvertes le 8 et le 20 aout qui restent encore à confirmer. Les agents techniques seront présents, l'un ou l'autre, en continu pendant toute la période estivale avec, toutefois, un seul jour de présence la semaine du 12 aout.

Des fiches techniques d'urgence administratives seront transmises aux élus du conseil municipal par la secrétaire générale (décès, naissance sur la commune, enterrement, arrêt maladie/accident du travail et numéros d'urgence).

OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC

Monsieur le Maire propose à ce que soit prise une délibération afin de permettre l'occupation du domaine public par les associations.

→ Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, VALIDE l'occupation du domaine public par les associations, sous réserve d'autorisation du Maire et de conditions à respecter.

QUESTIONS DIVERSES

- Bulletin Intercommunal : les élus concernés font état des avancées des réflexions sur le bulletin 2025 et des réflexions en cours sur l'organisation d'un pot offert aux annonceurs pour la sortie du bulletin.
- Cimetière communal : l'Adjointe aux finances annonce la perception de 32 516€ de subvention de l'Etat via le dossier de DSIL déposé cet hiver.
- Recensement de la population 2025 : la commune de Saint-Jean-des-Vignes sera recensée du 16/1 au 15/2. Les habitants en seront informés par différents canaux (bulletin intercommunal, Panneau Pocket, panneau d'affichage). Deux agents recenseurs doivent être embauchés. La secrétaire générale est désignée comme coordonnateur communal, et le Maire en coordonnateur suppléant.
- Actualités des associations : le piquenique géant des associations a été annulé à deux reprises à cause de la météo ; l'opération sera reconduite en 2025. La réunion annuelle des associations s'est tenue le 26 juin dernier avec 7 représentants. Le planning des dates des associations sera prochainement finalisé.
- La troisième édition du forum des associations : aura lieu le vendredi 30 aout de 18h30 à 20h en salle évolution sous la forme d'un « apérum des associations » ; les habitants y sont attendus nombreux !

SEANCE LEVEE A 20h45.

**PROCHAINS CONSEILS : les derniers vendredis du mois à savoir pour 2024-2025 :
27 septembre - 25 octobre - 29 novembre - 31 janvier - 28 février - 28 mars - 25 avril - 30 mai - 27 juin**